

COMMUNE DE SÉGLIEN

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL 12 mai 2025 à 20H00

L'an deux mil vingt-cinq, le 12 mai à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la salle du conseil municipal de la Mairie sous la présidence de Monsieur Laurent GANIVET, maire, suivant convocation faite le 5 mai 2025.

Etaient présents : Laurent GANIVET, Anne-Laure BERNARD, Nathalie CHRISTIEN, Delphine LE COGUIC, Caroline LE MORZADEC, Audrey PALISSE, Daniel DARCEL, Alain LE FUR, Alexandre LE STRAT, Patrick POMMÉ, Jérôme THOMAS

Etai(en)t absent(s) excusé(s) : Christian LE DANVIC (procuration à L. GANIVET)

Absent :

Secrétaire de séance : Anne-Laure BERNARD

Début de séance à 20h00

Laurent GANIVET procède au vote du procès-verbal de la séance du 24 mars 2025.
Aucune objection de la part des élu.e.s, le procès-verbal est donc adopté.

1- Commission « Personnel et Affaires générales »

❖ Présentation de Mme Sophie PEETERS-FAIRIER

L. GANIVET laisse la parole à Sophie PEETERS-FAIRIER afin de se présenter au Conseil municipal.
Sophie prend la parole et spécifie qu'après avoir exercé pendant 21 ans la profession de sage-femme, elle a souhaité donner un nouvel élan à sa vie professionnelle. Elle a donc opté pour un Diplôme d'Université en Administration Territoriale. Elle remercie la municipalité d'avoir donné une suite favorable à sa candidature et pouvoir ainsi effectuer son stage d'une durée de 12 semaines en mairie.
L. GANIVET reprend la parole et fait part à l'assemblée que Sophie découvre le métier de secrétaire de mairie et ce stage lui permet de voir la polyvalence d'un tel poste.
S. PEETERS-FAIRIER a le souhait de passer les concours pour les cadres d'emploi de catégorie A et B.

2- Commission « Finances »

• Aménagement Foncier Agricole Forestier et Environnemental (AFAFE) de SÉGLIEN

La commune de SÉGLIEN fait l'objet d'une procédure d'aménagement foncier concernant l'ensemble du parcellaire de son territoire. Dans ce cadre, plusieurs propriétaires ont, soit pris contact avec le cabinet NICOLAS, géomètres-experts à PONTIVY, en charge de l'étude de l'aménagement foncier, soit envoyé un courrier au secrétariat de la mairie de SÉGLIEN afin de pouvoir profiter de cet aménagement pour acquérir une partie du domaine public jouxtant leur propriété. Il est à noter, après constat et vérification, que ces parties de domaine public consistent en général en des entrées de cour des propriétés privées.
Dans le cadre des travaux connexes à réaliser, certains chemins d'exploitation aujourd'hui existants et propriété de la commune de SÉGLIEN mais n'ayant plus leur utilité à la validation de l'aménagement foncier pourront être cédés à titre onéreux au ou à des propriétaire.s riverain.s qui en feraient la demande.

Les travaux connexes à l'aménagement foncier consistent en la réalisation d'ouvrages d'intérêt collectif ou d'opérations permettant l'exploitation du nouveau parcellaire (chemins d'exploitation, arrachage de haies, arasement de talus, défrichement, irrigation).

L. GANIVET précise que les 2 dossiers qui suivent ont été vus lors du dernier conseil municipal et qu'aujourd'hui il convient de prendre les délibérations pour les finaliser. Il s'agit de :

- L'acquisition d'une partie de la voie privée située au 3 Manégazec appartenant à Mme BECK afin de faciliter et de sécuriser l'accès à la propriété au 2 Manégazec appartenant à M. et Mme PALARIC. Pour cela un échange contre soulte doit être opéré entre la commune de Séglien et Madame Maria BECK. La commune acquiert 209 m² de la parcelle ZH n°11 appartenant à Mme Maria BECK.
- L'acquisition d'une partie des voies privées situées au lieu-dit PURIT appartenant à M. Simon LE PEUTREC. En effet, afin de permettre aux randonneurs d'avoir une continuité du chemin de randonnée classé PDIPR, la commune de SÉGLIEN doit procéder à l'acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée ZP 57 et une partie de la parcelle ZP 82 représentant une superficie totale de 625 m². Le plan établi par le géomètre expert est annexé à la présente délibération.

➤ **Après en avoir délibéré, le Conseil municipal par 12 voix pour :**

- **Valide les échanges contre soulte**
- **Autorise le Maire à signer tous les documents s'y rapportant**

- Subventions 2025 aux associations

Nom de l'Association	Subventions 2025
GJPP – Groupement Jeunes Foot	600 €
Entente Sportive Ségliennaise	1 450 €
Comité des Fêtes	1 253 €
Comité de Locmaria	30 €
Comité de Saint-Jean	30 €
Comité de Saint-Germain	30 €
Comité de Saint-Zénon	30 €
Oratoire du Clandy	30 €
Plijadur Bar Vro Pourleth	300 €
Diane ségliannaise (Sté Chasse)	350 €
Piègers de ragondins	90 € par piéteur
Donneurs de sang	50 €
Accueil et Partage	100 €
Office des sports de Guémené	10€/enfant
Sapeurs Pompiers	50 €
Comice Agricole	250 €
Cinéma ROCH	50 €
Restos du Coeur	150 €

Mucoviscidose	50 €
Réseau des Korrigans	1 €/hab
Radio Bro Gwened	50 €
Association ACB SAB - (Frelons Asiatiques)	100 €
Croix Rouge	50 €
Ecole DIWAN – 1 élève	279,56 €

➤ **Après en avoir délibéré, le Conseil municipal par 12 voix pour :**

- **Valide les subventions aux associations telles que présentées ci-dessus pour l'année 2025**

Mât d'éclairage

Le Maire propose de revoir la tarification de location du mât d'éclairage.

➤ **Après échanges, le conseil municipal valide, par 12 voix pour, la mise en place de 2 tarifs :**

- **100 euros par jour de location aux associations locales et résidents de la commune de Séglien**
- **200 euros aux associations et particuliers hors commune de Séglien**

A noter que la caution de 1 000 euros est maintenue mais également le fait que le plein de gasoil devra être fait à chaque restitution du matériel.

- **Tarification transport scolaire aux familles**

La commune de Séglien organise, en collaboration avec le Conseil régional via BreizhGo, la prestation de transport scolaire pour les élèves inscrits à l'école primaire Arc En Ciel de Séglien.

Les missions du service de transport sont :

- Les inscriptions
- Les créations d'arrêts
- La gestion du transport scolaire en relation avec les services du Conseil régional
- La collecte des participations familiales en relation avec le Service de Gestion Comptable de Pontivy
- Le paiement des prestataires assurant le service de transport scolaire

Le tarif du transport scolaire primaire suit la tarification mise en place par le Conseil régional de Bretagne.

Par courrier en date du 3 avril 2025, le Conseil régional de Bretagne via BreizhGo a transmis la nouvelle grille tarifaire à compter de la rentrée 2025/2026. Les nouveaux tarifs annuels votés à la commission permanente du 31 mars 2025 se déclinent ainsi pour la commune de Séglien :

- 130 euros pour le 1^{er} et 2^{ème} enfant
- 50 euros à partir du 3^{ème} enfant d'une même fratrie utilisant ce service (le tarif de 50 euros sera appliqué au plus jeune de ces 3 enfants)

➤ **Le Conseil municipal valide les tarifs tels que proposés ci-dessus**

3- Commission « Travaux »

- Dossier Rénovation de la rue du Clandy

STGS a procédé au diagnostic du réseau des eaux pluviales : 1 réseau existant de chaque côté de la rue. Suite à cette intervention il en ressort qu'une partie du réseau est à refaire. Il a été demandé au cabinet Laurent MARTIN d'évaluer le coût des travaux.

Concernant l'effacement de l'éclairage public, Morbihan Energie sous-traite avec la société Garczynski Traploir pour effectuer les travaux. A noter que le bon de commande pour l'effacement de l'éclairage public devra être signé par la commune au plus tard en fin d'année 2025.

Concernant le réseau d'assainissement, chaque propriétaire d'une habitation repérée comme non conforme a reçu un courrier l'invitant à se mettre en conformité avant le début des travaux.

Le réseau d'eaux usées est quant à lui conforme, il n'y a pas de travaux à prévoir.

Lors de l'effacement du réseau électrique, les coffrets seront encastrés dans les murs pour les maisons en façades et pour les maisons plus éloignées de la rue une tranchée sera effectuée.

L. GANIVET précise à l'assemblée que, suite à échanges avec Mme Catherine HESRY (Directrice des Communes du Patrimoine Rural de Bretagne), la commune peut bénéficier pour les travaux d'effacement du réseau d'éclairage publique et du réseau télécom d'une subvention de 21% du montant des travaux plafonnée à 40 000 euros. Pour ce faire les CPRB et le CAUE doivent être associés aux différentes réunions de travail.

- Demandes de fonds de concours à Pontivy Communauté

L. GANIVET fait part à l'assemblée des différents travaux programmés cette année et inscrits au BP 2025 à savoir : réparation de la VMC à la salle polyvalente, réfection des peintures dans les 3 classes à l'école, travaux au terrain de tennis.

Aujourd'hui il convient d'effectuer les demandes de fonds de concours auprès de Pontivy Communauté.

➤ **Le Conseil municipal valide les demandes de fonds de concours et autorise le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.**

4- Commission « Événementiel »

- Repas des aîné.e.s 2025

Le repas aura lieu le dimanche 1^{er} juin à 12h30 à la salle polyvalente Jean FICHET. Sandra et Régis LECUYER restaurateurs à Langoelan confectionneront le repas. La municipalité prendra à sa charge l'apéritif ainsi que le café. La mise en place de la salle sera effectuée par les élus.

Fabienne LE BARON accompagnée de chanteurs animera cette journée.

Comme l'an passé, la distribution des invitations sera faite par les élus. Les accompagnants, n'ayant pas l'âge requis pour être invité, pourront y assister moyennant le prix du repas fixé à 40 euros. Le règlement sera à effectuer directement auprès des restaurateurs.

Pour les personnes en structure souhaitant y assister mais ne pouvant pas ou n'ayant personne pour les véhiculer jusqu'à Séglien, un.e élu.e se chargera d'aller les chercher en structure.

- Fête de la musique 2025

La fête de la musique se déroulera le vendredi 27 juin. A ce jour, la programmation n'est pas encore définitive. L'association de chasse prend à sa charge la gestion de la petite restauration. Comme tous les ans, Monsieur Franky CLAUDI sera présent. Cette année la commune offrira une friandise à chaque enfant de l'école par le biais d'une distribution de tickets. M. CLAUDI se chargera d'établir une facturation globale à la mairie.

- Activités sports (vacances d'été)

Madame Sophie BROSSARD habitant la rue du Clandy à Séglien propose depuis le mois d'avril différentes sortes d'activités sportives : de la gym d'entretien le mardi après-midi, du body-karaté le mardi soir et des activités pour les enfants sur le temps des vacances scolaires.

Pour les vacances estivales, S. BROSSARD propose, aux enfants âgés de 5 à 12 ans et sur inscription, diverses activités telles que de l'accrobranche, des randonnées à vélo, un escape game Après calcul des coûts, la participation financière journalière des familles par enfant inscrit s'élèverait à 25 euros.

L. GANIVET et A. VAILLIER estiment que le coût par enfant est trop important et que les familles n'inscriront pas leurs enfants.

L. GANIVET propose aux élu.e.s que la commune prenne en charge les sorties effectuées par les enfants, cela représenterait un coût maximum pour la commune de 1 200 euros.

Les élu.e.s répondent favorablement à cette proposition.

5- Tirage au sort des jurés d'assise

C'est Alexia VERGER qui est désignée pour être juré d'assises pour la commune de Séglien.

Questions diverses :

- Jeudi 15 mai L. GANIVET et P. POMMÉ ont rendez-vous en mairie avec Mme Andouard de Mégalis pour la fibre optique. Ils souhaitent qu'une réunion publique soit organisée afin que les administrés puissent connaître le déroulé de la mise en fonction sur la commune de Séglien.

- Un vide-maisons est organisé le samedi 24 mai au village de Mangoirec.

- L. GANIVET et P. POMME ont assisté à l'inauguration du parc éolien de Kergrist qui a fait l'objet d'un repowering par EDF Renouvelables.

- Pontivy Communauté organise le 22 mai à Réguiny une cérémonie pour la remise des aides aux jeunes agriculteurs. L. GANIVET s'y rendra accompagné de Madame Aline OLIVIERO.

- Début de l'opération petits déjeuners à l'école pour une durée de 7 semaines. Une invitation a été adressée au DASEN Monsieur CARON et à Mme RAYNAUD-CONAN, inspectrice de l'éducation nationale du 1^{er} degré pour la circonscription de Pontivy

- Le cassoulet à emporter organisé par le Comité des fêtes se déroulera le samedi 17 mai 2025

- Mme Marie Christine TATIBOUET souhaite organiser une exposition en hommage à M. Gaston LE FUR du 2 au 15 juin dans la salle du conseil municipal. Cette exposition sera l'occasion pour d'autres personnes (Mmes Eliane MARSAULT, Dominique BELLIER et Judith STEPHENS) d'exposer par la même occasion leurs œuvres.

Fin de séance à 22h15